



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES



## Compte -rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000

### "Montagne de Val-Haut - Clues de Barles - Clues de Verdaches"

Tenu le **16 février 2024** à la salle polyvalente d'Auzet.

Rédactrice Caroline SOUTEYRAND, chargée de mission Natura 2000

#### Etaient présents

Joël	BONNAFOUX	Vice Président du Syndicat des montagnes d'Auzet
Charlotte	CAILLAUX	Co-directrice de la Fontaine de l'ours
Emilie	CARRETIER	Professeur des Universités - Chef de département, Département Génie Biologique, Université de Provence, IUT
Alexandre	CHRETIEN	OFB, inspecteur environnement
Mathis	COTTEREAU	Volontaire en service civique, syndicat mixte du massif des Monges
Camille	DELAVAUX	Ingénieur pastoraliste, CERPAM Antenne départementale 04
Cyril	GENIN	Technicien supérieur, Fédération départementale des chasseurs des AHP
Michel	GRAMBERT	2ème adjoint délégué à la forêt, Mairie de Selonnet
Bertrand	GUBERT	Chargé de mission, DDT-SER
Myette	GUIOMAR	chargée de mission scientifique, réserve naturelle géologique, CD des AHP
Christian	ISOARD	Maire d'Auzet
Justine	KORDYLAS	Technicienne, ONF

Maxime	MUSSO	Président du COPIL, conseiller municipal de Seyne les Alpes
Guillaume	NGUYEN	animateur nature de la Fontaine de l'Ours
Régis	RIOTON	Maire de Bayons et Vice Président du Syndicat du massif des Monges
Caroline	SOUTEYRAND	Animatrice du site N 2000 Syndicat du massif des Monges
Morgane	TETU	Chargée de mission, Région Sud
Louis	TEYSSIER	Co-gérant du site du Fanget

#### **Etaient excusés**

Bruno	ACIAI	Maire de la Robine sur Galabre
Xavier	BERNARD	Conseil Départemental Pôle Développement Durable et Territoires Direction du Développement, de l'Environnement et de l'Eau
Alex	BOGHOSSIAN	maire de La Javie
Jean Charles	BORGHINI	Conseiller régional, maire de la Brillanne, Région Sud
Gilles	CHEYLAN	Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
Ophélie	CUSSAC	animatrice site N 2000 vallée de l'Asse et technicienne rivière
Anne	FERMENT	Chargée de mission Natura 2000, PNR Verdon
Patrick	GAETHOFS	Maire de Barles
Patricia	GRANET-BRUNELLO	Maire de Digne et présidente de Provence Alpes agglomération
Roland	JAMAULT	chiroptérologue- géomaticien, GEO ECO
Isabelle	LATIL	Espaces naturels sensibles, Conseil départemental des Alpes de Haute Provence
Elfie	LOUBINOUX	Chargée de projets, GCP
Nicolas	Maurel	responsable service environnement P2A, Provence Alpes Agglomération
Nicolas	MILESI	Chargé de mission Environnement Forêt , Chambre agriculture
Caroline	SAVOYAT	Directrice, syndicat des berges de l'Asse et de la Bléone, animatrice site N 2000 de l'Asse
Bernard	TEYSSIER	Conseiller communautaire P2A
Emilie	VAUTRIN	suppléante CC Sisteronais Buëch

- **13h30-14h : accueil des participants**
- **14h-15h : Présentation de l'animation en forêt de Charui d'Auzet, sur le terrain**
- **15h30-17h : en salle**
  - introduction par le Président de COPIL
  - Vote pour le renouvellement de la structure animatrice pour la période 2025-2027
  - le rôle de la Région, nouvelle autorité de gestion de Natura 2000 depuis janvier 2023
  - Bilan des actions 2022-2023 et actions prévues en 2024
  - Un point sur la mise en œuvre du du PAEC (programme agro-environnemental et climatique) du massif des Monges et vallée de l'Asse. Le COPIL Natura 2000 est aussi le COPIL du PAEC.
  - Échanges autour des projets d'actions à mener sur la nouvelle période de 3 ans et priorisation d'une trame d'actions

## 1- Présentation de l'animation en forêt de Charui

L'ensemble des participants sont présents lors de cette présentation faite par Guillaume Nguyen, animateur nature de la fontaine de l'ours.

La fontaine de l'ours a été missionnée pour réaliser 2 animations à destination des scolaires et du grand public sur la forêt de Charui et les alpages du Fanget-Négron.

L'animatrice rappelle le contexte de cette animation :

- commande du syndicat des Monges à la Fontaine de l'ours
- objectif : sensibiliser à la biodiversité forestière
- animation à destination des scolaires et du grand public,
- avoir un outil clé en main,
- animation transmissible à des acteurs du territoire capables de s'appropriier l'animation : animateurs nature, accompagnateurs moyenne montagne...

Les retours des participants sur cette animation et ses supports pédagogiques sont positifs. L'utilisation des images plastifiées d'espèces potentiellement présentes dans le milieu forestier, à replacer dans leurs milieux convient à un public adulte.

Retour spécifique pour améliorer l'animation :

- sur le parking, associer les espèces distribuées avec leurs chants, cris : Pic noir, chauves souris, coléoptères.
- recommandations : pas de son fort, ni de durée supérieure à 30 s pour ne pas déranger l'oiseau.
- recommandation à destination des participants : baisser son volume sonore en milieu naturel pour limiter le dérangement,
- présenter l'anatomie de la chauves souris (chiroptère) en utilisant une maquette et décortiquer son étymologie du grec ancien, composé de χείρ, kheír (« main ») et de πτερόν, pterón (« aile »), les mains sont palmées et transformées en ailes.
- quand est abordé les arbres sénescents : préciser que ces arbres sont vivants, et plus isolants que les arbres morts. Ils sont donc préférentiellement utilisés comme gîtes par les chauves souris.
- les chandelles et les blessures d'arbres sont favorables aux chauves-souris
- selon le public, avec des scolaires, aborder l'écosystème- l'habitat naturel avec un jeu sur la chaîne alimentaire. Ce jeu permet aussi de faire prendre conscience des interactions entre l'impact des activités humaine et les espèces.

## 2- retour en salle : vote, bilan, prévisionnel d'action

Après un tour de table des personnes présentes monsieur Maxime Musso, Président du COPIL remercie les présents et fait part des personnes excusées. Monsieur Christian ISOARD, maire d'Auzet est remercié pour l'accueil dans sa nouvelle salle polyvalente.

Monsieur Christian Isoard invite les membres élus du COPIL a voter pour le renouvellement de la structure animatrice.

### 2-1- Vote pour le renouvellement de la structure animatrice 2025-2027

Tous les membres élus ne sont pas présents.

Les membres votants souhaitent que l'ensemble des membres élus soient consultés pour ce renouvellement.

Une vote par mail sera organisé à la suite du COPIL.

Les 4 élus présents votent pour le renouvellement du syndicat mixte du massif des Monges comme structure animatrice pour la période 2025-2027.

### 2-2- Compétences Région Sud et État

Madame Morgane Tetu, chargée de mission Natura 2000 en charge de la coordination des sites du 05 et d'une partie du 04 informe le COPIL du transfert de compétences à la Région depuis janvier 2023 et précise la nouvelle organisation (voir le diaporama de présentation).

L'État conserve certains domaines régaliens comme l'évaluation des incidences Natura 2000.

3 mesures sont financées par le FEADER : l'animation des sites Natura 2000, les contrats Natura 2000 et la révision des DOCOB. Cette dernière mesure n'est pas encore ouverte à appel à projet mais le sera prochainement.

Les règles de financement de l'animation, des contrats par le FEADER pour la nouvelle programmation 2023-2027 vont évoluer et répondre aux difficultés de trésorerie du syndicat des Monges :

- 30 % du budget sera versée à la signature de la convention,
- 1 demande d'acompte sera possible,
- 1 demande de remboursement faites au solde.

Monsieur Régis Rioton, maire de Bayons et vice Président du syndicat des Monges regrette que ces facilités financières n'aient pas été possibles lors de la convention en cours. Madame Morgane Tétu précise que la Région a traité en priorité les demandes de remboursement du syndicat pour limiter les difficultés financières.

L'animatrice invite madame Charlotte Caillaux a présenter l'animation sur le Fanget-Négron.

### 2-3- Présentation de l'animation sur les alpages du Fanget-Négron

Madame Caillaux présente l'animation (voir diaporama pour plus de détails). Les quadrats de 1 m par 1 m peuvent être réduit à des quadrats de 50 cm par 50 cm.

Madame Justine Kordylas se questionne sur l'impact du ramassage des espèces lors de l'inventaire avec la méthode des quadrats. Madame Caillaux valorise l'intérêt comparatif des tableaux de prélèvement entre les milieux étudiés pour illustrer la diversité floristique. L'animatrice précise que les espèces récoltées dans les prairies de fauche sont situées en leurs bordures. Les prairies ne sont pas piétinées en leur milieu.

Madame Kordylas rappelle la réglementation sur les espèces protégées et la réglementation de la cueillette. **Un message de sensibilisation sur cette réglementation pourrait être donnée à l'occasion de l'animation.**

Madame Caillaux présente des jeux pour les scolaires pour aller plus loin. Par exemple, simuler une négociation (à partir de la 4ème). L'intérêt d'une rencontre avec un paysan est questionnée. Madame Delavaux du CERPAM utilise un roll-up sur le mutli-usage lors des journées en alpage.

**Une possible participation du CERPAM à cette animation pourrait être envisagée.**

Monsieur Cyril Genin, de la fédération départementale des chasseurs est interpellé pour présenter l'enjeu Tétrasy lyre. Le succès reproducteur de l'espèce est depuis longtemps suivi sur ce secteur du plateau d'Iroire et des pâturages d'Auzet par la fédération des chasseurs car c'est une zone favorable à la reproduction et à l'élevage des jeunes. Cette population est aussi en limite d'aire de répartition. La fédération constate un maintien des populations. Les actions de gestion sur ces pâturages prennent en compte l'enjeu Tétrasy lyre :

- pâturage adapté et ou retard de pâturage,
- ouverture de milieu (broyage de la myrtille) aux dates favorables,
- maintien de la mosaïque de milieu : bosquets, couvert de 50 cm à 1 m et pas d'un seul tenant.

Monsieur maxime Musso invite l'animatrice a aborder la mission d'évaluation des incidences Natura 2000. En particulier, l'interpellation de l'animatrice par la LPO juridique. La LPO juridique a été sollicitée pour faire l'éclairage sur une destruction d'un habitat d'espèce de Tétrasy-Lyre, Gélinothe des bois, Solitaire et rôle des genets par broyage et chaulage (apport de chaux).

## **2-4- Les évaluations des incidences Natura 2000**

### **2-4-1- Un habitat d'espèces de Tétrasy lyre, gélinotte et solitaire détruit**

Pour répondre à ce conflit d'usage, l'animatrice a rappelé à la LPO juridique le cadre et la démarche de la mise en œuvre du DOCOB (voir diaporama).

**Monsieur Maxime Musso conclue sur l'importance d'une bonne communication avec l'ensemble des acteurs du territoire. L'importance de maintenir les bonnes pratiques et que de les encourager financièrement avec les MAEC est important.**

Madame Delavaux rappelle que la contractualisation des MAEC est le résultat d'un dialogue entre les éleveurs, le CERPAM et Natura 2000. Une MAEC ne sera pas contractualisée si l'objectif à atteindre, sur la base des cahiers des charges, n'est pas atteignable.

L'animatrice confirme l'importance d'une bonne communication et d'un dialogue entre les acteurs du territoire. L'animation sur les milieux ouverts du Fanget-Négron peut être une des solutions.

Monsieur Michel Grambert, adjoint au maire de Selonnet suggère de faire la promotion de ces animations en vue de répondre à ces problématiques, de rendre plus attractif le territoire et de mettre en avant Natura 2000. Les communes seraient des relais via leurs sites internet, ainsi que les offices de tourisme. Monsieur Grambert informe le COPIL de la fin d'activité de l'office de tourisme Haute terres de Provence au Caire.

L'UNESCO -Géoparc pourrait aussi être intéressé pour valoriser ces animations, ainsi que les accompagnateurs moyenne montagne.

Monsieur Louis Teyssier, accompagnateur moyenne montagne et co-gérant du site du Fanget est intéressé pour s'approprier les animations mais l'utilisation sans contrepartie financière des participants, comme abordé lors du dernier COPIL, n'est pas envisageable. La prestation d'accompagnateur doit être rémunérée.

**L'animatrice propose de discuter de ces contraintes avec le syndicat mixte des Monges, propriétaire de ces animations, en vue d'établir une convention de mise à disposition prenant en compte ces contraintes.**

### 2-4-2- Antenne de téléphonie à Esclangon

L'animatrice aborde l'évaluation des incidences pour la mise en place d'une antenne de téléphonie et précise que Natura 2000 n'empêchera pas l'installation de l'antenne.

Monsieur Bertrand Gubert, du service environnement-risque de la DDT rappelle à cette occasion que les réglementations comme le défrichement, la loi sur l'eau sont plus contraignantes que Natura 2000.

Ces réglementations permettent à l'État d'avoir un droit de regard en vue de donner des préconisations. Par exemples indiquer une période favorable pour la réalisation, décaler la date de travaux. **Monsieur Gubert précise que plus le projet est étudié en amont et plus la concertation entre les acteurs est possible et plus des mesures d'évitements peuvent être mises en œuvre et limiter ainsi la possible fragilité juridique du projet.**

Monsieur Rioteau, maire de Bayons souligne l'incohérence des réglementations entre elles et en particulier les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) et la préservation de la biodiversité et des corridors écologiques. Monsieur Rioteau informe des difficultés du maire de faire respecter cette réglementation sur les OLD.

Monsieur Gubert explique qu'un groupe de travail organisé par la DREAL en vue de concilier les enjeux DFCI et biodiversité est actif. Si la DDT a connaissance des travaux, elle peut faire des préconisations pour une meilleure prise en compte de la biodiversité.

### 2-4-3- Pâturage inadapté pour des enjeux floristiques et de préservation d'un milieu humide

Monsieur Grambert informe le COPIL que les conventions de pâturage de la commune de Selonnet vont être mises à jour et dans ce cadre, les enjeux d'espèces et de milieux humides pourraient être pris en compte. Madame Delavaux et l'animatrice sont confiantes sur l'issue positive donnée à ce pâturage précoce de cette zone humide pâturée par un éleveur sensibilisé à l'enjeu biodiversité.

## 2-4- Les suivis scientifiques

L'animatrice présente l'activité sur les suivis scientifiques qui occupent 1 % du temps de travail.

L'animatrice précise que les populations de Petits et de Grand Rhinolophes sont en forte chute. Les causes sont multiples. La disparition des bâtis favorables aux colonies de reproduction en est une des causes. Monsieur Gubert confirme que la chute des populations de Petits Rhinolophes est de 70 % et causée par les disparitions des toits ou à leurs fermetures hermétiques.

Madame Tétu informe le COPIL de l'existence d'un livret technique et financier pour la rénovation des bâtiments publics en faveur des chauves-souris en région PACA. Un aménagement d'un bâti communal au Brusquet a vu le jour : un volet à « boîte aux lettres » a été installé et permet le passage des Petits Rhinolophes en vol. Monsieur Gubert parle du guide du CEREMA sur les chiroptères et bâtiments de 2023.

L'animatrice joindra le livret avec le CR de COPIL et informe que ce livret sera diffusé lors de l'animation du 18 et 19 mai 2024.

Monsieur Rioteau déplore encore l'incohérence de politiques publiques et des réglementations et donne l'exemple du photovoltaïque non autorisé dans des villages classés et soumis à l'avis des bâtiments de France.

**Monsieur Gubert, en réponse à cette interpellation, insiste sur l'importance du dialogue pour faire aboutir des projets, tel que l'élaboration de ce livret à destination des collectivités et qui arrivent à réunir tous les acteurs.**

## 3- Échanges autour des projets d'actions à mener sur la nouvelle période de 3 ans et priorisation d'une trame d'actions

Le programme d'action prévisionnel 2025-2027 n'est pas abordé par manque de temps. Les propositions d'orientations des actions sur période 2025-2027 est proposé ci dessous :

- favoriser le dialogue territorial : animation des groupes de travail, émanant du COPIL pour l'élaboration de la partie 2 du DOCOB tome 2, habitats agropastoraux, milieux humides et rivulaires, espèces, nouveaux habitats.
- favoriser les projets territoriaux mutli-acteurs, à orientation de sensibilisation, d'éducation à l'environnement = développer des animations à l'image de l'animation sur les chauves souris anthropophiles
- promouvoir les contrats de gestion Natura 2000 auprès des propriétaires privés et des communes
- poursuivre le suivi des MAEC
- Information sur Natura 2000 : feuille d'information+ site internet + bulletins communaux pour faire connaître le site Natura 2000 et sa démarche de concertation et de contractualisation
- consolider et développer les partenariats avec les établissements scolaires et universitaires pour les suivis et les inventaires scientifiques

Le COPIL souhaite que le détail soit envoyé aux membres du COPIL. Le programme d'action envoyé avec le CR de COPIL n'est pas hiérarchisé.

Il est proposé aux membres du COPIL de se prononcer sur cette hiérarchisation des actions.

Cette hiérarchisation sera prise en compte et discutée avec la Région lors de la réunion de cadrage préalable à l'animation (RCPA). Elle sera fonction des enjeux de conservation, du budget et du temps d'animation disponible.

### 3- Questions diverses

Monsieur Riote aborde l'actualité du projet de parc naturel régional sur les Monges, porté depuis de nombreuses années par les élus du syndicat des Monges. Les élus sont toujours mobilisés sur le projet.

Un volontaire en service civique au syndicat des Monges, monsieur Mathis Cottereau a pour mission de mettre à jour le document de réflexion sur l'intérêt d'un PNR. Sa mission s'arrête à la mi-août.

Monsieur Riote invite tous les acteurs présents à transmettre leurs éléments. Le périmètre du PNR concernerait 57 communes et 2 communautés de communes.

Fin de la réunion 17h30

Sont joints au CR :

- feuilles de présence
- présentation du COPIL
- présentation de l'animation sur Fanget-Négron
- livret : guide technique et financier pour la rénovation des bâtiments publics en faveur des chauves-souris en région PACA.